

## Peixoto Liliana

---

**De:** Peixoto Liliana de la part de Droits politiques  
**Envoyé:** mercredi 1 avril 2020 09:17  
**Objet:** UPDATE: Suspensions des délais applicables aux initiatives populaires et aux demandes de référendum  
**Pièces jointes:** Aide-mémoire communes.pdf

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,  
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,  
Mesdames les Secrétaires municipales, Messieurs les Secrétaires municipaux,  
Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de trouver ci-dessous une nouvelle communication de la Chancellerie fédérale – Section des droits politiques concernant la suspension des délais applicables aux initiatives populaires et demandes de référendums fédérales.

Vous en souhaitant une bonne réception, nous vous adressons, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames les Secrétaires municipales, Messieurs les Secrétaires municipaux, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Bureau électoral cantonal  
DIT - Département des institutions et du territoire  
SCL - Service des communes et du logement  
Rue Cité-Derrière 17, CH – 1014 Lausanne  
Tél. 021 316 44 00  
[droits-politiques@vd.ch](mailto:droits-politiques@vd.ch) – <http://www.vd.ch/votations>

\*\*\*

Madame, Monsieur,  
Chers collègues,

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre ces informations à vos communes également.

Depuis le 21 mars 2020, les délais de récolte de signatures pour les initiatives populaires fédérales sont suspendus. En ce qui concerne les référendums facultatifs, le délai référendaire n'est suspendu que si un comité en fait la demande à la Chancellerie fédérale. Suite à l'expiration du délai pour ces demandes au milieu de la semaine dernière, nous pouvons vous informer qu'une demande a été reçue pour les deux objets suivants et que leur délai référendaire a donc été suspendu:

- Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat: <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2019/20191606.html>).
- Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie: <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2019/20194284.html>).

Pendant la période de suspension des délais, les communes ou les organes officiels chargés de valider les signatures ne sont pas autorisées à accepter des listes de signatures pour ces deux objets et ne doivent en principe pas non plus procéder à l'attestation de la qualité d'électeur pour les listes qui sont déjà en leur possession. Toutefois, les listes de signatures doivent être conservées dans un endroit sûr. S'ils procèdent tout de même à l'attestation de la qualité d'électeur dès maintenant, les listes ne peuvent pas être renvoyées aux comités avant la fin de la suspension des délais.

Les délais pour ces deux demandes de référendum ainsi que pour l'ensemble des initiatives populaires se trouvant actuellement en phase de récolte sont suspendus jusqu'au 31 mai 2020. A moins que le Conseil fédéral ne prolonge la suspension des délais, le délai de récolte pour les deux référendums recommencera à courir le 1er juin 2020 et se terminera le 20 juin 2020. La suspension des délais décidée par le Conseil fédéral ne s'applique pas aux initiatives populaires et aux référendums au niveau communal ou cantonal.

Les délais de récolte pour les initiatives populaires devront être adaptés individuellement. Nous vous informerons à ce sujet à une date ultérieure.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Vous trouverez ci-joint l'aide-mémoire pour les communes ou autres organes officiels chargés de valider les signatures, que vous nous avons déjà transmis dans le cadre d'un précédent envoi.

Meilleures salutations,

Chancellerie fédérale  
Section des droits politiques,  
Julien Fiechter